



Motion no

1197

**Pour favoriser l'apprentissage de la culture numérique dans le cadre de l'école obligatoire – passer des intentions aux actes**

La Suisse romande n'est pas en avance dans l'enseignement de la culture numérique.

Certes, l'utilisation des outils informatiques se généralise, mais la science informatique va bien au-delà de la simple bureautique et constitue une discipline fondamentale. Elle doit en toute logique être introduite dans le cursus de la scolarité obligatoire. Ainsi, il convient que les enseignants et les élèves soient mieux formés aux principes de base de l'informatique.

Renforcer l'enseignement de l'informatique et de la culture numérique pour les élèves et enseignants afin de se former à la pensée computationnelle doit être une priorité de l'école d'aujourd'hui. En effet l'école obligatoire doit pouvoir assurer aux élèves les connaissances nécessaire en matière de nouvelles technologies, afin de les préparer au mieux à leur vie future.

En Suisse alémanique le "Lehrplan 21" est à cet égard bien plus en avance que le Plan d'étude romand (PER) et il s'agit de s'en inspirer (codage, programmation, techniques internet, etc.) dans la législation jurassienne.

L'objectif est fort : maintenir le canton à la pointe. En dispensant aux jeunes générations une formation moderne en science informatique, nous leur donnons les bases pour comprendre et résoudre les défis actuels et futurs, tant sociétaux qu'économiques. Cela permettra aussi de leur garantir l'intérêt et la qualité des apprentissages pour faire face aux avancées technologiques qui font et feront partie de leur quotidien. Cet enseignement ne s'inscrit pas en opposition avec les disciplines fondamentales de base actuelles, mais en complément pour donner aux jeunes les moyens de construire leur avenir.

**La présente motion demande au Gouvernement d'adapter la législation pour renforcer, dans le programme de l'école obligatoire, l'enseignement de la culture numérique (technologie de l'information et de la communication (TIC), codage, etc.). Ces cours doivent être en adéquation avec l'évolution de la technologie.**

**Pour ce faire, notre Exécutif pourrait notamment s'inspirer des mesures contenues dans le Lehrplan.**

Le 06.09.2017

Au nom du Groupe PLR, l'auteur :

Ernest Gerber

